

Paris, le 13 octobre 2015

M. Günther Oettinger
Commissaire à l'économie numérique
Commission européenne
Rue de la Loi / Wetstraat 2001049 Bruxelles - Belgique

Monsieur le Commissaire,

La Commission étudierait actuellement la possibilité d'une modification importante du soutien automatique à la distribution mis en œuvre dans le cadre du programme MEDIA. Nous souhaiterions attirer votre attention sur les déséquilibres que pourraient générer certains de ces changements.

Il semblerait en effet que la Commission examine actuellement la possibilité d'une diminution significative du soutien automatique pour les œuvres cinématographiques produites et distribuées en France, en Allemagne, en Espagne et en Italie et produites au Royaume-Uni. Les soutiens automatiques concernant les autres Etats membres seraient parallèlement renforcés, consacrant ainsi une approche dite de discrimination positive qui nous paraît incompatible avec les objectifs fondateurs du programme Media.

Les distributeurs français, qui ont toujours soutenu le programme et sont des acteurs majeurs de la circulation des œuvres européennes de tous pays en Europe, sont extrêmement préoccupés par l'application de nouveaux barèmes qui mettraient en péril la diffusion dans les salles françaises d'œuvres britanniques, allemandes, espagnoles et italiennes, lesquelles, grâce à la contribution du programme Media, occupent aujourd'hui une place importante de l'offre cinématographique proposée dans notre pays (plus de 8 millions d'entrées en 2014).

Par ailleurs, dans un contexte où les marchés européens sont le principal vecteur des exportations cinématographiques françaises, une réduction des soutiens réduirait substantiellement l'activité des distributeurs européens commercialisant des films français sur leurs territoires et donc l'offre de films français dans ces pays européens. Au-delà même de cet exemple français, le raisonnement vaut pour l'ensemble des pays à forte capacité de production.

Ainsi, parce qu'elles compromettraient de façon générale la circulation des œuvres cinématographiques européennes, la diversité de l'offre cinématographique proposée dans les pays de l'Union et *in fine* la part de marché du cinéma européen en Europe, les modifications à l'étude nous semblent totalement incompatibles avec les objectifs économiques et politiques qui présidaient à la création du dispositif Media.

Nous considérons à l'inverse qu'une meilleure circulation des œuvres issues des cinématographies à ce jour moins diffusées repose sur le maintien des acteurs forts du secteur, et non leur affaiblissement d'autant plus programmé que nous sommes également très préoccupés par une évolution des modalités d'accès au soutien sélectif de plus en plus défavorables à la diversité des acteurs et aux œuvres issues des territoires à forte capacité de production.

Nous connaissons votre attachement à la préservation d'une offre culturelle riche et diversifiée sur l'ensemble des territoires de l'Union et nous comptons sur vous pour assurer la préservation d'un dispositif qui y a très largement contribué au cours de ces dernières années.

Nous demeurons à votre disposition concernant toute précision ou discussion que vous pourriez souhaiter à ce sujet et nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire, en l'assurance de notre haute considération.

FNDF
Victor Hadida
Président

DIRE
Eric Lagesse
Co-président

DIRE
Carole Scotta
Co-présidente

SDI
Etienne Ollagnier
Président

